

CODE de conduite

au paddock - dressage

à l'usage des cavaliers, grooms & entraîneurs.



LEWB
Ligue Équestre Wallonie Bruxelles

Cette information est réalisée sur base du règlement en vigueur en 2019, celui-ci est sujet à modification chaque année.

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles • Rue de la Pichelotte 11 • 5340 Gesves • Belgique

Tél. : +32 (0)83 234 070 • info@lewb.be • www.lewb.be •  www.facebook.com/lewb.be

Durant le concours :

- le paddock est exclusivement réservé aux concurrents qui participent au concours.
- je me présente au paddock à temps pour échauffer correctement mon cheval.
- le port du n° de tête ou similaire est obligatoire dès l'échauffement.



Avant d'entrer sur le terrain d'entraînement, je m'assure de ne couper la trajectoire de personne.



Les entraîneurs qui supervisent l'échauffement de leurs cavaliers/chevaux se tiennent hors de la piste.

- Le travail au paddock doit se faire dans le calme, les cris et tous autres bruits sont à éviter.
- L'usage d'une cravache de même caractéristique que celle tolérée pendant la reprise est autorisé.
- Indépendamment des règles de courtoisie qui gouvernent le travail de plusieurs paires cavaliers/chevaux dans une piste, il est convenu que :



en cas de croisement, les concurrents évoluant piste à main gauche ont, en principe, la priorité.



les concurrents pratiquant des allures autres que le pas, l'arrêt ou le reculer ont la priorité.



il convient d'accorder une priorité spéciale aux concurrents travaillant les pirouettes au galop, le passage ou le piaffer.

- **Il convient de suivre les injonctions du commissaire de paddock et de le respecter.**
- **Il convient également de respecter l'esprit sportif et le bien-être des chevaux.**
- **Toute agressivité envers un cheval ou une personne sera sanctionnée.**
- **Le travail au paddock ne peut pas porter sur des mouvements de niveau supérieur à celui de la reprise à présenter.**



Le travail à pied n'est pas autorisé.

- **L'assistance d'un tiers muni d'une gaule ou d'une chambrière pour aider le cavalier en selle n'est pas autorisée.**
- **Les grooms ou autres aides qui promènent les chevaux des concurrents à la main ou en selle n'ont pas accès au paddock.**
- **Le port d'un couvre-chef réglementaire est obligatoire.**



Tous les cavaliers doivent porter un pantalon d'équitation, des chaps ou un jodhpurs et être chaussés de bottes d'équitation ou bottillons.



Sont autorisés uniquement au paddock :

- ▶ **Les guêtres, cloches et bandes de travail**
- ▶ **Le bout de tissu placé sur le couard du cheval pour signaler que celui-ci mord, rue ou est un étalon.**



Il est interdit de travailler les chevaux :

- ▶ **en rênes fixes (sauf à la longe)**
- ▶ **en enrênements**



Il n'est pas permis de longer un cheval dans le paddock principal lorsque celui-ci est occupé par un ou plusieurs autres concurrents à cheval.



Le botte à botte ainsi que de rester à l'arrêt pour bavardage, attente, ... n'est pas autorisé.